

COMMUNIQUÉ

Diffusé le 19 mars 2019

10M\$ par année pendant deux ans au Fonds de la musique du Canada : l'APEM salue des investissements aussi importants que bienvenus

Dans son budget dévoilé aujourd'hui, le gouvernement du Canada a annoncé un investissement de 20M\$ au Fonds de la musique du Canada, à raison de 10M\$ par année pendant deux ans à partir de 2019-2020. L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) se réjouit de l'ajout de ces sommes au budget du Fonds, qui est actuellement doté d'environ 24M\$.

Ces sommes sont annoncées alors qu'une modernisation du Fonds de la musique du Canada est discutée pour répondre aux changements constants qui déstabilisent notre secteur. Parmi les membres de l'APEM, uniquement les entreprises d'édition musicale de taille relativement importantes ont accès à un certain financement, alors que les investissements au niveau des plus petites entreprises jouent un rôle fondamental dans la chaîne de valeur de notre musique. Nous croyons que ces sommes doivent notamment servir à financer davantage d'entreprises d'édition musicale, qui profitent à tous les intervenants de notre musique.

Ces investissements auront sans doute un effet bénéfique, mais ne remplacent pas la nécessité de revoir nos lois et règlements. L'environnement législatif et réglementaire a un impact très important sur la capacité de notre secteur à générer des revenus et sur le rayonnement de notre musique auprès du public. Justement, la loi sur le droit d'auteur est en processus de réexamen, tout comme les lois sur la radiodiffusion et les télécommunications. L'APEM continuera de collaborer avec le gouvernement sur ces deux chantiers législatifs, tout comme sur celui de la modernisation du Fonds de la musique du Canada, rendu plus facile grâce à ces investissements.

-30-

À propos de l'APEM

L'Association des professionnels de l'édition musicale (APEM) représente les éditeurs musicaux francophones au Canada. Ses membres représentent environ 830 maisons d'édition comportant 400 000 œuvres musicales.

À propos de l'édition musicale

Les éditeurs musicaux sont les professionnels de la gestion des œuvres musicales et du développement de la carrière des créateurs. On dit qu'ils sont aux auteurs-compositeurs et à leurs

œuvres ce qu'un gérant est à un interprète. Les activités éditoriales génèrent des revenus dans tous les contextes où nous pouvons utiliser de la musique (concerts, enregistrements sonores, réinterprétations, productions audiovisuelles, web, jeux vidéo, etc.).

Renseignements : Jérôme Payette, Directeur général, 514-525-0460, jpayette@apem.ca